

## Objectifs de la formation

Tant la qualité de l'air ambiant que les nuisances sonores représentent un souci majeur pour la santé humaine dans l'UE. Le présent atelier se propose de donner une vue d'ensemble des directives CE n° 2008/50 et 2002/49 à l'intention de juges nationaux afin de les aider à mieux appréhender une procédure judiciaire invoquant le non-respect de la législation de l'UE concernant la qualité de l'air ou la gestion du bruit.

## Éléments clés de la formation

- Introduction scientifique et technique aux effets de la pollution de l'air et du bruit sur la santé humaine
- Les objectifs et dispositions clés des directives CE n° 2008/50 et 2002/49
- Des études de cas sur le rôle du juge dans ce domaine spécifique du droit de l'environnement

## Lieux où se déroulera la formation

- Conseil d'Etat  
1 Place du Palais Royal à Paris (1<sup>er</sup> arr.)
- Centre de Formation de la Juridiction Administrative (CFJA)  
7, rue Catherine Puig à Montreuil

## Groupe-cible et compétences requises

Ce séminaire est ouvert à des juges de tous les Etats membres de l'UE intéressés par le droit de l'environnement. Une connaissance passive de l'anglais est souhaitée.

## Avec la participation de

**Jean-Marc Sauv **  
Vice-Pr sident du Conseil d'Etat, Paris

## Formateurs

**Bernhard Berger**, Chef adjoint de l'Unit   
« Connaissance, risques et environnement en milieu urbain »   la DG Environnement de la Commission europ enne, Bruxelles

**Marc Cl ment**, Premier Conseiller   la Cour administrative d'appel de Lyon

**Marco Gasparinetti**, *Policy Officer* et expert juridique   la DG Environnement de la Commission europ enne, Bruxelles

**Ingrida Ilgauskien **, Charg e de projets dans la Section de Droit Public Europ en   l'ERA, Tr ves

**Matthias Keller**, Pr sident de Chambre   la Cour administrative d'appel d'Aix-La-Chapelle

**Christoph Sobotta**, R f rendaire   la Cour de Justice de l'Union europ enne, Luxembourg

**Peter Vajda**, Expert environnemental, Secr tariat de la Communaut  de l' nergie, Vienne

**Eric Vindimian**, Membre de l'Autorit  environnementale, Coordinateur du coll ge Recherche et technologie du Conseil G n ral de l'Environnement et du D veloppement Durable, Paris

**Pour plus d'informations :**  
Annette Geibel  
Tel. +49 (0)651 937 37 423  
Fax. +49 (0)651 937 37 773  
E-mail: ageibel@era.int  
**Inscription en ligne:**  
<http://www.era.int/?122613&fr>



COMMENT APPREHENDER UNE  
PROCEDURE JUDICIAIRE INVOQUANT  
LE NON-RESPECT DE LA LEGISLATION  
DE L'UE CONCERNANT LA QUALITE  
DE L'AIR OU LA GESTION DU BRUIT

ATELIER POUR DES JUGES NATIONAUX

**Paris & Montreuil**  
**8-10 d cembre 2015**

**Organisation :**  
ERA (Ingrida Ilgauskien ), en coop ration avec le Centre de Formation de la Juridiction Administrative (CFJA) et la Commission Europ enne (DG Environnement)

**Langues :**  
Fran ais et anglais  
(avec interpr tation simultan e)

**R f rence :** 415DV63



## Mardi 8 décembre 2015 (Paris & Montreuil)

- 08h30 Accueil des participants au Conseil d'Etat (Palais Royal à Paris)
- 09h00 **Allocution de bienvenue**  
*Jean-Marc Sauvé*
- 09h30 **Visite du Conseil d'Etat**
- 10h45 **Les effets de la pollution de l'air et du bruit sur la santé humaine – Introduction scientifique et technique** (en langue anglaise uniquement)  
*Eric Vindimian*
- 11h45 Départ pour le Centre de Formation de la Juridiction Administrative à Montreuil
- 12h30 Déjeuner
- I.** **LA DIRECTIVE 2008/50/CE CONCERNANT LA QUALITE DE L'AIR AMBIANT**
- 13h30 **Vue d'ensemble de la directive 2008/50**
  - Objectifs principaux et dispositions clés
  - Liens avec d'autres législations pertinentes de l'UE*Christoph Sobotta*
- 14h30 **Valeurs cibles et valeurs limites pour certains polluants dans l'article 13, paragraphe 1, de la directive 2008/50**  
*Marco Gasparinetti*
- 15h30 Pause café
- 16h00 **Etude de cas portant sur la directive 2008/50 (incl. la rédaction d'une question préjudicielle)**
  - Présentation des faits
  - Travaux en petits groupes
  - Mise en commun des résultats*Christoph Sobotta*
- 17h30 Fin de la première journée

## Mercredi 9 décembre 2015 (Montreuil)

- Président : à confirmer*
- 09h30 **L'adoption d'un plan relatif à la qualité de l'air conformément à l'article 23 de la directive 2008/50**  
*Peter Vajda*
- 10h30 Pause café
- 11h00 **Etude de cas portant sur l'article 23 de la directive 2008/50**
  - Présentation des faits
  - Travaux en petits groupes
  - Mise en commun des résultats*Peter Vajda*
- 12h30 Déjeuner
- II.** **LA DIRECTIVE 2002/49 RELATIVE A L'EVALUATION ET A LA GESTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT**
- 13h30 **Vue d'ensemble de la directive 2002/49**
  - Objectifs principaux et dispositions clés
  - Liens avec d'autres législations pertinentes de l'UE*Marc Clément*
- 14h30 **Les défis de la transposition de la directive 2002/49 dans les droits nationaux**  
*Bernhard Berger*
- 15h30 Pause café
- 16h00 **Etude de cas portant sur la directive 2002/49**
  - Présentation des faits
  - Travaux en petits groupes
  - Mise en commun des résultats*Marc Clément*
- 17h45 Fin de la deuxième journée

## Jeudi 10 décembre 2015 (Montreuil)

- Président : Ingrida Ilgauskienė*
- III.** **ELEMENTS COMMUNS AUX DIRECTIVES 2008/50 ET 2002/49**
- 09h30 **Principes de droit européen de l'environnement qui sous-tendent les directives 2008/50/CE et 2002/49/CE** (précaution, subsidiarité, proportionnalité, prévention, correction)  
*Matthias Keller*
- 10h15 **Quel est le rôle du juge mettant en œuvre les directives 2008/50 et 2002/49 ?**  
*Matthias Keller*
- 10h45 Pause café
- 11h15 **Etude de cas portant sur l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG**
  - Présentation des faits
  - Travaux en petits groupes
  - Mise en commun des résultats*Matthias Keller*
- 12h45 Evaluation de la formation
- 13h15 Fin du séminaire

---

Le Programme est susceptible de changer.  
Pour un programme actualisé : [www.era.int](http://www.era.int)